

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 16/2020

Budget communal 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2021.

Le présent préavis est complété par la brochure « Budget 2021 – version 1.4 », laquelle comporte tous les chiffres en détail, ainsi que nombre de commentaires explicatifs. Un recueil d'annexes présentant les budgets 2021 du BTI, d'Ondine et de la déchèterie de Praz-Libon est également joint à cette brochure.

Le budget 2021, construit dans un esprit de continuité et avec le souci d'un contrôle des coûts maîtrisables, prévoit un résultat légèrement négatif. En effet, la balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de dépenses de CHF 62'200.00. Par ailleurs, en tenant compte des charges et revenus sans effet monétaire, c'est un cash-flow positif de CHF 1'248'800.00 qui en ressort.

Le tableau présenté ci-après vous donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2021 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2020		Budget 2021		Comparaison 2020 / 2021
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	3'128'850	516'600	3'161'300	500'200	-48'850
	-2'612'250		-2'661'100		
Finances	2'921'000	12'732'000	3'031'900	12'621'500	-221'400
	9'811'000		9'589'600		
Domaines & Bâtiments	2'421'050	3'443'000	1'952'600	2'952'750	-21'800
	1'021'950		1'000'150		
Travaux	4'232'000	2'471'650	4'386'750	2'659'100	32'700
	-1'760'350		-1'727'650		
Instruction publique & Cultes	1'996'600	40'300	2'050'050	35'300	-58'450
	-1'956'300		-2'014'750		
Police & Sécurité	1'106'700	108'500	1'097'800	100'800	1'200
	-998'200		-997'000		
Oeuvres sociales	3'416'750	0	3'251'450	0	165'300
	-3'416'750		-3'251'450		
Total	19'222'950	19'312'050	18'931'850	18'869'650	
Résultat	89'100		62'200		-151'300
Total	19'133'850	19'312'050	18'931'850	18'931'850	

Commentaire général

Bien que les prévisions 2021 présentent un résultat légèrement négatif, celles-ci correspondent bien à une situation à la fois saine et rassurante, d'autant plus que le cash-flow envisagé, favorablement influencé par le solde d'un gain immobilier espéré dans le cadre de la dissolution du Syndicat d'améliorations foncières des Côtes de Fenil, est confortable. Cette situation permettra non seulement de contenir, mais aussi de réduire l'endettement communal consenti pour la réalisation des travaux et les investissements décidés au cours de ces dernières années. Il laisse également envisager plutôt sereinement les investissements et projets à venir.

Concernant la maîtrise des charges portées au budget, les chiffres de cette prévision sont quelque peu influencés par la constitution d'une réserve en lien avec le gain immobilier mentionné plus haut. En faisant abstraction de cet élément extraordinaire, il apparaît qu'environ 37.50% de nos dépenses dépend directement du cadre strictement communal, ce qui indique une forte dépendance à des fluctuations externes, constat récurrent.

Il n'a pas été envisagé d'impact particulier lié à la crise sanitaire en cours dans les prévisions 2021, mis à part dans les ressources allouées au service des bâtiments, lequel doit faire face à un surcroît de travail en lien avec les nettoiyages et désinfections à effectuer en plus de ses tâches usuelles.

La Municipalité a maintenu, dans le cadre du budget 2021, les ressources supplémentaires allouées l'an dernier pour soutenir les actions communales et les actions ou événements de nos sociétés locales destinées à l'engagement d'un coordinateur de la vie sociale et associative. Etant donné l'annulation de quasiment tous les événements habituels en 2020, ce ne sera qu'au 1^{er} janvier 2021 que se matérialisera cette fonction.

Quant aux recettes fiscales, celles-ci ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique, et en tenant compte du taux d'impôt décidé lors de la séance de votre Conseil du 7 septembre 2020.

Plan des investissements

Pour l'année 2021, le plan des investissements vous est présenté pour information.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

d é c i d e

d'adopter le budget communal 2021 présentant :

aux revenus	CHF	18'869'650.00
aux dépenses	CHF	18'931'850.00
d'où un excédent de dépenses de	CHF	62'200.00

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge





B. Demierre

Annexes mentionnées